



Pour copier les pétitions citoyennes, les administrations s'autorisent désormais à appeler aux votes chatoyants ou la réponse est déjà dans la formulation de la question. Une urne opaque servant un martelage pédagogique.

En vertu de quoi ? L'appel aux votes pour le 18/12/2020 est une démarche innovante, une dérive people, un palliatif à défaut de prospectives, un déni démocratique et un pied de nez de plus aux parlementaires.

Il est pour le moins anormal que le MTES ne tienne jamais aucun compte des avis exprimés par les professionnels lors des consultations légales (3000 avis négatifs pour le dernier projet d'arrêté sur les étangs) et qu'il cherche le plébiscite populaire avec des réponses qui l'arrangent.

C'est la valorisation facile du changement médiatique et ses questions choisies. Une pédagogie redoutable qui évite de traiter le fond.

- Les français ne savent pas que cette consultation émane de la « police de l'eau », en uniforme, arme à la ceinture. Elle ne badine pas. Comme si la gendarmerie s'autorisait à un appel aux votes des usagers de la route sur les textes en vigueur. On croit rêver, mais le MTES s'autorise tout pour orienter la rédaction potentielle de nouveaux arrêtés, après avoir au préalable formaté les esprits par tous les moyens et le concours des agences de l'eau.

- Les médias ne savent pas que cet OFB est à 95 % dans une version "police" de l'ex ONEMA et 5% dans la "biodiversité", essentiellement portée par les agents issus de l'ONCFS.

En mode rapide:

Projet 1 : Inacceptable à deux titres

- 1) Il milite sournoisement pour la généralisation du principe de la « compensation » qui s'appliquait aux aménagistes (LGV, TGV, autoroutes etc...). Bientôt et prochainement, regarder un cours d'eau deviendra un délit qui devra alimenter le

business financier de la « compensation ».

2) Le Ministère et l'OFB se transforment en agents commerciaux du concept mercantile des rivières sauvages.

Projet 2 : Insupportable

Le ministère et l'OFB "roulent" pour WWF alors que les forestiers depuis COLBERT œuvrent pour la nature. Les adhérents de l'association Prosilva pratiquent une sylviculture irrégulière depuis plus de 30 ans. Ce projet n°2 qui l'ignore est un pied de nez aux gestionnaires forestiers praticiens de la SICPN (Sylviculture irrégulière continue et proche de la nature).

Etc... les autres projets sont du même tonneau, de la même plume, de la même doctrine.

https://biodiversitetousvivants.fr/actualite/mobbiodiv2020-votez-pour-votre-projet-associatif-coup-de-coeur?fbclid=IwAR3j9z1oiTjj6juHjhNlf_vY0blpumcbk-uw7H29jkQVSatvWeZFBc1T_A